

FREQUENTLY ASKED QUESTIONS

Call for Proposals – Year of Polar Prediction

Last revised: Jan.9, 2017

1. Est-ce que les organisations gouvernementales sont admissibles en vue d'obtenir une subvention dans le cadre de cet appel de propositions?

- a. Les ministères et agences du gouvernement fédéral ne sont pas admissibles, mais peuvent participer au projet à titre de partenaires.
- b. Les gouvernements provinciaux/territoriaux et les administrations municipales sont admissibles en vue d'obtenir une subvention de POLAIRE.
- c. Le MEOPAR peut subventionner des individus au sein de ministères ou d'agences du gouvernement (y compris au palier fédéral), du moment que ces personnes détiennent un poste auxiliaire d'enseignement et de recherche dans une université du Canada.

2. Est-ce que les organisations internationales sont admissibles en vue d'obtenir une subvention dans le cadre de cet appel de propositions?

Les organisations internationales ne sont pas admissibles, mais peuvent participer au projet à titre de partenaires.

3. Est-ce que les ONG et les organismes à but lucratif peuvent participer aux propositions en tant que sous-traitants?

Oui, ils peuvent être des sous-traitants, du moment que leur travail dans le cadre du projet est conforme au Guide d'administration financière ([voir les descriptions du Guide d'administration financière du CRSNG](#)).

4. Est-ce que les recherches portant sur l'Antarctique ou sur la région du pôle Sud sont admissibles en vue d'obtenir une subvention dans le cadre de cet appel de propositions?

Non. Cet appel de propositions porte tout particulièrement sur les activités dans le nord du Canada, y compris dans la région de l'Arctique.

5. Est-ce que les propositions émanant de chercheurs ou d'établissements d'enseignement et de recherche participant déjà au MEOPAR à l'heure actuelle feront l'objet d'un traitement préférentiel par rapport aux propositions émanant d'entités extérieures au réseau MEOPAR?

Non.